



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 77893

Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité sur les différentes actions menées en contradiction avec la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des chances des personnes handicapées. Le report au 1er juillet 2010 de la majoration de la contribution à l'Agefiph pour les entreprises qui ne remplissent pas les obligations prévues par la loi de 2005 en termes d'emplois de personnes handicapées est en contradiction avec le soutien dont ont besoin ces personnes : leur autonomie financière est dépendante d'une activité professionnelle, *a fortiori* dans le contexte de crise économique actuelle. C'est donc un signal inquiétant donné aux associations qui défendent l'autonomie et l'insertion par l'emploi des personnes handicapées. D'autre part, un projet de modifications des modalités de calcul de l'allocation aux adultes handicapés ayant des revenus professionnels semble être à l'étude, ce dernier pouvant conduire à la suspension de son versement. Enfin, une proposition de loi tendant à rendre optionnelle l'élaboration du projet personnalisé de compensation constituerait une véritable provocation car elle remettrait en cause les acquis de la loi de 2005. Elle lui demande donc de faire respecter l'esprit de la loi du 11 février 2005 et souhaite connaître les intentions du Gouvernement en la matière.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Lignières-Cassou](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77893

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Famille et solidarité

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mai 2010, page 4885

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)